

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 10 décembre 2024

SPL « PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT »
RAPPORTS DE GESTION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Paul Euzière

Conseiller municipal
Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Trois questions à propos de cette délibération qui porte donc sur l'activité et le bilan 2023 de la SPL « Pays de Grasse-Développement ».

En page 60 des rapports, il est écrit : « *Des subventions émanant des partenaires (ANRU-FONDS FRCHES) ont été constatées à hauteur de 801 322 € pour aucun encaissement au cours de l'exercice 2023* » (p.60).

Comment faut-il comprendre cette phrase ?

Ces subventions de l'ANRU et du Fonds Friches ont été notifiées en 2023, mais pas versées ?
Que signifie que des subventions ont été « constatées » ?

Autre paragraphe qui demande quelque éclaircissement : « *Les encours à fin 2023 s'élèvent à 10 714 340 € compte tenu d'une production stockée d'une valeur négative de 3 324 669 €* ».

Les rapports mentionnent (p. 61): « les montants totaux cumulés du CRAC (Compte Rendu d'Activité de Concession) au 31 décembre 2022 (? : pas 2023 ?) s'élèvent ainsi à :

-Recettes : 45 516 000 €

-Dépenses : 51 235 000 €

L'écart entre les dépenses et les recettes est de 5,7 millions.
Que l'on explique comment ?